



Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations mentionnées à l'article R.225-83 du code de commerce, relatives à l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2022

En raison du contexte de crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, les modalités de tenue et de participation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 mai 2022 pourraient être amenées à évoluer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et/ou réglementaire. Les actionnaires devront respecter les mesures sanitaires applicables au moment de la tenue de l'assemblée générale. Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 mai 2022 sur le site Internet de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires d'Aéroports de Paris se tiendra le mardi 17 mai 2022 à 15 heures, à la Maison de la Chimie, 28 bis rue Saint Dominique 75007 Paris.

L'avis préalable de réunion comportant notamment l'ordre du jour et le texte des résolutions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 6 avril 2022 (bulletin n° 41).

L'avis de convocation a quant à lui été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 25 avril 2022 et au journal d'annonces légales du 25 avril 2022.

Les modalités de participation et de vote à cette assemblée figurent dans chacun de ces avis.

La brochure de l'avis de convocation et les informations ou documents relatifs à l'assemblée générale, en particulier ceux visés à l'article R.22-10-23 du code de commerce, peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.groupeadp.fr> (rubrique Finance/ Assemblée Générale / Assemblée

générale 2022), conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Les documents énumérés à l'article R.225-83 du code de commerce sont mis en ligne sur le site de la société à l'adresse ci-dessus et tenus à disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, et :

- tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonnée à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège social de la société à compter de la convocation et au moins pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'assemblée générale.

AÉROPORTS DE PARIS

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 296 881 806 euros.

R.C.S. Bobigny B 552 016 628 - Code ISIN : FR0010340141. Siège social : 1 rue de France, 93290 Tremblay en France.